



Forever 

17^e Rallye de la Haute-Senne

17 et 18 juin 2023



 : SUPPORTER DU BRAINE AUTO CLUB



RÉGLEMENT

Forever 





**Rallye de la Haute Senne 2023 type "B"
Les 17 et 18 Juin 2023**



EPREUVE : Rallye de la Haute Senne

VISA ASAF N° : 41

DATE : 17 et 18 Juin 2023

ORGANISATEUR : Braine Auto Club

N° D'ENTREPRISE : BCE : 862.242.797

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Café le New Sport, Grand-Place 15 - 7090 Braine-le-Comte

Coordonnées GPS : N 50°36'37 E 4°08'409

REGLEMENT PARTICULIER

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING GENERAL

08/05/2023		Parution du Règlement Particulier
09/05/2023		Date de début des engagements
09/06/2023	12h00	Clôture des inscriptions à droits simples
13/06/2023	12h00	Clôture des inscriptions à droits majorés
13/06/2023	20h00	Attribution des numéros
13/06/2023	20h30	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
17/06/2023	09h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve tutélaire Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
17/06/2023	09h15	Distribution du road-book et début des reconnaissances
17/06/2023	14h30	Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
17/06/2023	14H00	Clôture de la distribution du Roadbook
17/06/2023	14h30	Fermeture du secrétariat
17/06/2023	19h30	Clôture des VT
17/06/2023	19h30	Fin absolue des reconnaissances
18/06/2023	06h30	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
18/06/2023	06h45	Fermeture des VT complémentaires
18/06/2023	07h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
18/06/2023	07h15	Ouverture du parc fermé de départ (15 minutes avant le départ)
18/06/2023	07h30	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ère} boucle
18/06/2023	11h15	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
18/06/2023	15h00	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
18/06/2023	18h15	Arrivée de la première voiture au PF
18/06/2023		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1, <u>affichage des résultats officiels</u> 60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions PH's <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats officiels : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats 4,3,2,1 et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

TIMING DETAILLE

<u>TC</u>	<u>LOCALISATION</u>	<u>ES DIST</u>	<u>DIST.</u>	<u>TARGET TIME</u>	<u>FIRST TIME</u>
CH OUT PF	PODIUM				07:30
			1	00:05	
CH ASS IN					07:35
			2,74	00:15	
CH ASS OUT					07:50
			2,5	00:05	
CH ES 1					07:55
			0,15	00:03	
START ES 1	SCAUBECQ	15,5			07:58
			19,5	00:30	
CH ES 2					08:28
			0,3	00:03	
START ES 2	LA SENNE	7,9			08:31
			19,9	00:35	
CH ASS IN					09:06
			2,74	00:25	
CH ASS OUT					09:31
			10,5	00:15	
CH ES 3					09:46
			0,16	00:03	
START ES 3	REBECQ	8,4			09:49
			12,61	00:20	
CH ES 4					10:09
			0,8	00:03	
START ES 4	CALVAIRE	12,95			10:12
			13,33	00:15	
CH ASS IN					10:27
			2,74	00:20	
CH ASS OUT					10:47
			0,92	00:03	
CH REGROUP IN					10:50
REGROUP				00:25	
CH REGROUP OUT					11:15
			1	00:05	
CH ASS IN					11:20
			2,71	00:15	
CH ASS OUT					11:35
			2,5	00:05	
CH ES 1					11:40
			0,15	00:03	
START ES 1	SCAUBECQ	15,5			11:43
			19,5	00:30	
CH ES 2					12:13
			0,3	00:03	
START ES 2	LA SENNE	7,9			12:16
			19,9	00:35	
CH ASS IN					12:51
			2,74	00:25	
CH ASS OUT					13:16
			10,5	00:15	

Boucle 1

Boucle 2

CH ES 3				13:31	
			0,16	00:03	
START ES 3	REBECQ	8,4		13:34	
			12,61	00:20	
CH ES 4				13:54	
			0,8	00:03	
START ES 4	CALVAIRE	12,9		13:57	
			13,33	00:15	
CH ASS IN				14:12	
			2,74	00:20	
CH ASS OUT				14:32	
			0,92	00:03	
CH REGROUP IN				14:35	
REGROUP				00:25	
CH REGROUP OUT				15:00	
			1	00:05	
CH ASS IN				15:05	
			2,74	00:15	
CH ASS OUT				15:20	
			2,5	00:05	
CH ES 1				15:25	
			0,15	00:03	
START ES 1	SCAUBECQ	15,5		15:28	
			19,5	00:30	
CH ES 2				15:58	
			0,3	00:03	
START ES 2	LA SENNE	7,9		16:01	
			19,9	00:35	
CH ASS IN				16:36	
			2,74	00:25	
CH ASS OUT				17:01	
			10,5	00:15	
CH ES 3				17:16	
			0,16	00:03	
START ES 3	REBECQ	8,4		17:19	
			12,61	00:20	
CH ES 4				17:39	
			0,8	00:03	
START ES 4	CALVAIRE	12,95		17:42	
			13,33	00:15	
CH ASS IN				17:57	
			2,74	00:15	
CH ASS OUT				18:12	
			0,92	00:03	
CH IN PF FINAL				18:15	

Boucle 3

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL **Braine Auto Club** organise, les 17 et 18 Juin 2023, le 17^{ème} **Rallye de la Haute Senne**. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- | | | |
|------------------------------------|----------------------|-----------------|
| - Directeur de course | Eddy Limbourg | Lic ASAF n° 311 |
| - Directeur de course adjoint | Hugues Henrot | Lic ASAF n° 835 |
| - Directeur de la sécurité | Steve Jauquet | Lic ASAF n° 301 |
| - Directeur de la sécurité adjoint | Daniel Greuse | Lic ASAF n° 209 |
| - Directeur de la sécurité Adjoint | Frederic Leemans | Lic ASAF n° 322 |
| - Secrétaire du meeting | Sandra Mary | Lic ASAF n° 317 |
| - Secrétaire Adjointe | Anne-Sophie Marechal | Lic ASAF n° 309 |

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**

- | | | |
|-----------|------------------|-----------------|
| Président | Laurent Walbrecq | Lic ASAF n° 022 |
| Membres | Michel Roquet | Lic ASAF n° 951 |

- **Collège des Commissaires Techniques**

- | | | |
|--------------|-------------------|-------------------|
| Président | Georges Gilbert | Lic ASAF n° 973 |
| Membres | Didier Derenne | Lic ASAF n° 881 |
| Membres | Didier Libois | Lic ASAF n° 431 |
| Membres | Alain Bernard | Lic ASAF n° 965 |
| Membres | Marie-Luce Catoul | Lic ASAF n° 964 |
| Membres | Falone Bernard | Lic ASAF n° 862 |
| Membres | Bastien Franckx | Lic ASAF n° 236 |
| Stagiaire Ct | Aurélien Ginter | Lic ASAF n° 90051 |
| Secrétaire | Elodie Geerts | Lic ASAF n° 921 |
| Secrétaire | Katia Liemans | Lic ASAF n° 902 |

- **Inspecteur "Sécurité "**

Pierre Vanderlin Lic ASAF n° 113

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- | | | |
|------------------------------|-----------------------|------------------|
| - Relation concurrents | Katleen Ombalet | Lic ASAF n° 353 |
| - Responsables des EC1 | Delaunois Alain | Lic ASAF n° 465 |
| | EC 2 Dacquin Sandrine | Lic ASAF n° 466 |
| | EC 3 Modave Louis | Lic ASAF n° 653 |
| | EC 4 Joniaux Luc | Lic ASAF n° 367 |
| - Chefs de Sécurité des EC 1 | Delrue Cindy | Lic CAS n° 28581 |
| | EC 2 Dewaele Eddy | Lic CAS n° 21557 |
| | EC 3 Gobeaux Frederic | Lic CAS n° 22206 |
| | EC 4 Joniaux Michael | Lic CAS n° 20269 |

Secours médicaux

- Equipe médicale : : C.R.S. Médecins
- Ambulances : AMBUCE RESCUE TEAM Nombre : 5

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le rallye de la Haute Senne est une épreuve de type B (Voir Art. 26 du RPR), disputée en une étape, comptant pour :

- Le **Championnat de la FWB**.
- Le « **TOP MASTERS CHALLENGE*** » (Voir Art. 25.1.3.1 du RPR)
*Ce nouveau challenge, basé sur les épreuves du Championnat de la FWB des Rallyes de type B, est réservé aux licencié(s) âgé(e)s **de 50 ans et plus (né(s) avant le 1^{er} janvier 1973), pilotes comme co-pilotes**. L'inscription au **challenge annuel** est gratuite mais obligatoire, dont la limite est fixée au **31 mai**. L'effet rétroactif sera appliqué aux résultats acquis lors de participations antérieures à l'inscription, obtenus dans cette catégorie (Voir Règlement complet et Bulletin d'Inscription sur le site Internet www.asaf.be, onglet « Règlements » puis « Règlements des challenges »).

L'inscription **aux épreuves** dans cette catégorie est toujours possible même sans inscription préalable au Challenge annuel (Voir Bulletin d'engagement ci-joint).

Tous les rallyes du championnat ASAF-FWB peuvent entrer en ligne de compte (avec le même nombre maximum de résultats, que pour le Championnat traditionnel).

Des classements séparés pour toutes les catégories (D4, D123, PH Classic et PH/SR) seront établis au sein du Challenge.

- Le **Championnat de la CSAP HAINAUT** et le **Challenge C.S.A.P.H.** (Tous deux réservés à ses licenciés).
- Le **"Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF"** (Voir Règlement complet à l'Art. 14 du RSG).
- L'**Euro Rallye Trophée**.
- Le **Challenge Bruno THIRY**.

L'épreuve est **OPEN (ENPEA)** (voir Art. 5.3 du présent règlement particulier)

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des **Divisions 1, 2, 3 et 4** ainsi que ceux des Divisions **PH Classic et PH S/R** (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles d'une longueur de 89,17 Km
Par boucle, 4 étapes de classement :

EC 1 : 15,5 Km (100 % asphalte)
EC 2 : 7,9 Km (100 % asphalte)
EC 3 : 8,4 Km (100 % asphalte)
EC 4 : 12,9 Km (100 % asphalte)

- Total : **297,510** Km, dont **134,1** Km d'ES

Les concurrents des Divisions **Prov'Historic's** parcourront la totalité des boucles et ES de l'épreuve.

Les Divisions **PH** prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

4.1. "Chicanes pénalisantes" (Voir Art. 13.6.1, du RPR)

Attention : Au cours de cette épreuve, des pénalités pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

- 1^{ère} infraction **20 secs**
- 2^{ème} infraction **30 secs**
- 3^{ème} infraction **hors course**

NOUVEAU

4.4. "Super Rallye Intégral" (Voir Art. 13.15.1. du RPR)

Les concurrents ayant abandonné en cours d'épreuve pourront, si cela leur est possible, réintégrer la course **au départ de l'une des boucles** suivantes, après avoir obtenu l'aval conjoint de la Direction de Course, de la Commission Technique et de la Commission sportive de l'épreuve.

Les concurrents qui, ayant abandonné et qui, pour poursuivre l'épreuve en super rallye, doivent être "dépannés" sur le routier pour rallier le départ de la boucle suivante, devront **préalablement** en aviser la direction de course par téléphone, afin d'éviter tout problème de réclamation pour une assistance illicite.

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent, **après la dernière ES de la dernière boucle, sans aide extérieure** au parc fermé final. Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de celle-ci.

Pour chacune des EC de l'épreuve non parcourues ou non terminées par eux, le meilleur temps réalisé dans le classement général où ils sont repris, leur sera appliqué, majoré de 10 minutes

Si le concurrent qui a sollicité, auprès de la Direction de Course, le recours au "Super Rallye Intégral" dans les règles édictées, devait, après réparation ou non (même sans aide extérieure), être en mesure de réintégrer la course sans avoir "manqué" une seule ES, le temps réellement réalisé dans l'ES disputée avant la demande de SRI serait, alors, d'office remplacé par le temps "SRI" (càd meilleur temps réalisé + 10 minutes) uniquement à condition que celui-ci soit supérieur au temps réellement réalisé par le concurrent dans cette ES (Voir N.B. encadré, ci-dessous).

L'ordre des départs après réinsertion des concurrents « repêchés » (après accord de la CT et des CS)

est laissé à l'appréciation de la DC.

Ces pénalités ne rentrent pas en compte pour le calcul du délai de mise hors course.

N. B. : Quel que soit le cas de figure, aucun concurrent ne peut tirer avantage de cette situation de "Super Rallye Intégral". En cas de manœuvre frauduleuse imaginée à cette fin, la mise hors course sera immédiatement prononcée et un rapport sera transmis par les Commissaires Sportifs, au CA de l'ASAF qui prendra les sanctions adéquates.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérifications" adéquate**, du document "Copies des licences" de l'équipage, et du paiement du droit d'engagement DEVRA parvenir, par engagement **en ligne via la plate-forme ASAF ou par voie postale**

- **Entre le 9 Mai 2023 et le 9 Juin 2023 avant 20H 00** (période durant laquelle le "droit simple" sera d'application);**
- ET
- **au plus tard le 13 Juin 2023 avant 12H00**, ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%) ;**
à **Eddy Limbourg – focus1man@gmail.com ou via la plate-forme d'engagement en ligne de l'ASAF**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates** et moments.**

N° : **BE 31 0014 1732 1055** Intitulé : **Braine Auto Club**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

(Attention aux délais bancaires).

****Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, quelle que soit la voie choisie ou imposée, le document dénommé "Copie des licences", reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/Étrangère, si épreuve OPEN), en cours de validité (càd année 2023).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

5.3. LICENCES

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve doit être de type "annuel", du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère.**

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 140

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **28** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **140** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage**.
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent et donc, le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **430 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **495 €**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **385 €**
Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25%**, (y compris pour les Divisions "Prov'historic's") - Voir art. 5 du RTG).
La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)** DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'ASAF qui tranchera sans

appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le **13 Juin 2023 à 20h00**, au Café « Le New Sport », Grand-Place 15 de Braine-le-Comte, 0477.99.57.25 Eddy Limbourg ou 0478.90.13.47 Sandra Mary. Permanence **jusqu'à 22 h**

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – S/R, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ;

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le **samedi 17 Juin 2023 de 09h15 à 19h30**

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité des juges de faits :

Eddy Limbourg ; Frederic Leemans ; Georges Mary ; Dimitri Libotte (responsable Capitaine de route de la Haute Senne)

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Fréquence : 2 X par Boucle

Emplacements :

- Q8, Chaussée de Mons, Braine-le-Comte (entre TRC ES 2 et Assistance)

- Shell, Chaussée de Bruxelles, Braine-le-Comte (entre CH Out Assistance et CH 3)

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance **délimitées par les panneaux idoine**s, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est **INTERDIT**.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

D) **Zone d'assistance dite "Zone-Pneus"**

La possibilité devra obligatoirement être donnée, aux concurrents, de changer les 4 roues, à un endroit désigné par l'organisateur, situé entre le parc fermé (de regroupement ou de départ) et le CH de départ de la première ES de chaque boucle (création éventuelle d'une zone d'assistance ou précision dans le Road-Book). Si la finalité première de cette possibilité est celle du changement des pneumatiques après un séjour plus ou moins long dans une zone de regroupement ou de parc fermé de départ, il n'y est pas interdit de procéder aux autres opérations autorisées dans les zones d'assistance traditionnelles. Cette faculté d'assistance appartient aux concurrents de toutes les Divisions et la zone éventuelle d'assistance leur est également accessible.

Des CH d'entrée et de sortie de cette zone d'assistance, ainsi que les panneaux idoine autorisant et interdisant la pratique de l'assistance, seront OBLIGATOIREMENT installés. La durée du service dans cette zone, (qui sera répertoriée sur la feuille de Route et dans le Road-Book) sera au minimum, de **5 minutes**.

ATTENTION : Toutes les zones d'assistance sont pourvues d'un CH IN et d'un CH OUT.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7. Parc fermé

7.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Grand-Place de et à Braine-le-Comte

7.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

Même emplacement que PF de Départ.

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel. **Le retrait prématuré de la voiture du PF aura pour conséquence, l'exclusion.**

*(catégorie PH Classic et PH S/R, d'une part - Catégorie Divisions 1, 2, 3 et 4, d'autre part)

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le **17/06/2023 à partir de 14h30**, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur.

Ordre de passage : Par ordre décroissant

Emplacement : Chapiteau Grand-Place de Braine-le-Comte

Les vérifications techniques complémentaires auront lieu le **18 Juin 2023 entre 06h30 et 06h45**

Emplacement : Chapiteau Grand-Place de Braine-le-Comte

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUM UP de l'ASAF ou en espèces. Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : **Auto Attitude, Rue Vieille Chaussée à Braine-le-Comte**

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : **-Grand-Place de Braine-le-Comte**

Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris, la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail grenouillesandra@gmail.com, ou par intervention sur la plate-forme en ligne de l'ASAF, **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai ou modifié sur la plate-forme d'engagement en ligne de l'ASAF.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportifs procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lendemain de la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 18 juin 2023 à 22 heures Chapiteau Grand-Place de Braine-le-Comte
- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Prix Charlotte Canone , Prix du Spectacle
 - Prix Ludovic Dethaye, 1^{er} écaussinnois
 - Prix Cédric Crohin, Best performer (*Division 4*)
 - *Prix Didier Demol , Coupe du Président*
 - Premier "Master" au classement général en PH S/R
 - Première dame au classement général PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH S/R
 - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
 - Premier « Master » au classement général en PH Classic
 - Première dame au classement général PH Classic
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
 - Premier "Master" au classement général en Division 4
 - Première dame au classement général Div. 4
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Premier « Master » au classement général en Div. 1-2-3 confondues
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au Jeudi 15 Juin 2023 à 21 Heures, Limbourg Eddy 0477.99.57.25, Rue d'Ecaussinnes 88, Braine-le-Comte 7090
- A partir du vendredi 16 Juin 2023, Mary Sandra , 0478.90.13.47, Café « Le New Sport » Grand-Place 15 1^{er} étage 709 Braine-le-Comte

Art. 12. Tableau d'affichage

Grand-Place de Braine-le-Comte

VII. DIVERS

- A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (*Voir Art. 17, du RPR*)
- B) Programmes en vente au Chapiteau sur la Grand-Place
- C) Restauration, Hôtels. www.braine-le-comte.be

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

HAYEZ, Bernard, pour la CSAP Hainaut - Lic. N° 1, en date du 1^{er} mai 2023

DETRAIT, Guillaume, pour le GT ASAF, Lic. N° 90066, en date du 5 mai 2023

BARIO, Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, en date du 8 mai 2023

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

VANDERLIN, Pierre, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 113 , en date du 18/04/2023

Club organisateur : Braine Auto Club

Epreuve : Rallye de la Haute Senne Date : 17 et 18 Juin 2023

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 04 Mai 2023 au 09 Juin 2023 (Poste ou En ligne)
à Sandra Mary, Rue d'Ecaussinnes 88, Braine-le-Comte 7090

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Pour cette épreuve,

Engagement reçu le :	Paiement reçu le :	Div	Clas	Ordre de réception	<input type="checkbox"/> Ch. B. Thiry	<input type="checkbox"/> Top Master
----------------------	--------------------	-----	------	--------------------	---------------------------------------	-------------------------------------

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
..... / « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Né(e) le : / /	Adresse :	N° :
----------------	-----------	------

Code postal :	Localité :
---------------	------------

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter :	N° Tél/ GSM :	E-mail :
---------------------------------	---------------	----------

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
..... / « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Né(e) le : / /	Adresse :	N° :
----------------	-----------	------

Code postal :	Localité :
---------------	------------

Si nous devons vous contacter :	N° Tél/ GSM :	E-mail :
---------------------------------	---------------	----------

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
-------------------	----------	--------	-------------

Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée :
-------------------------	-----------------	-------------

Compagnie d'assurance :	Police N° :
-------------------------	-------------

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14-et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH Classic (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo et Regularity VHRS où la licence « L » est suffisante

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
Signature du pilote	Signature du copilote

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

VOITURE

Marque – Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cl.
			cc		
Compagnie d'assurance :			Police n° :		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Appui-tête			
Casque / HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques			

Copies de vos licences "sportives" 2023

N°

Pilote :

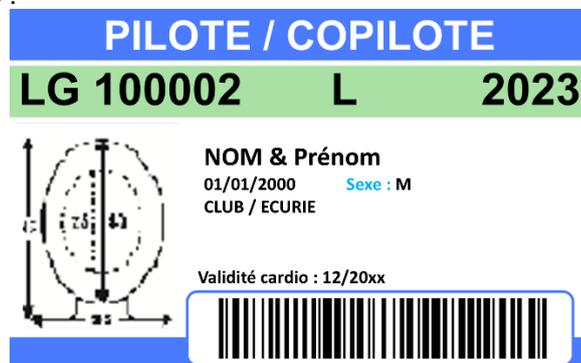
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Copilote :

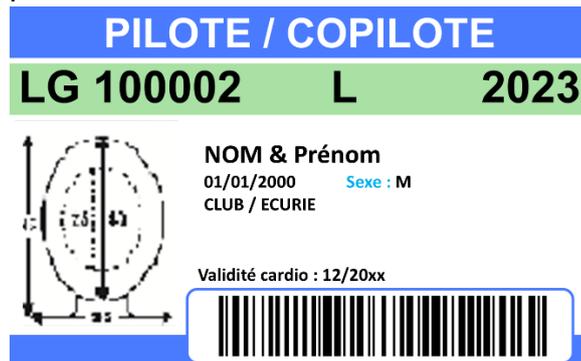
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Notez ici le numéro d'immatriculation du véhicule qui servira à vos reconnaissances :